
RENCONTRE ET DISCUSSION GUIDÉE : « STATUTS ET PARTS DE PRODUCTION »

LUNDI 29 JANVIER 2024

TABLE DES MATIERES

1. Présent.es	1
2. Partie 1 – STATUTS	2
Présentation	2
Témoignage des producteurices	2
Zofia (Smala Farming) - Anderlecht	2
Jean François Aseglio (Les 3 maraîchers) – Wépion	2
Renault Devries (Le Champ Paysan) – Ohey	3
3. Partie 2 – PARTS DE PRODUCTION.....	4
Présentation	4
Témoignage de Renault Devries (Le Champ Paysan) – Ohey	4
Q/R	5

1. PRÉSENT.ES

Zofia (maraîchère, Smala Farming)
Renaud (maraîcher, Le Champ Paysan)
Jean-François (maraîcher, Les 3 Maraîchers)
Francesca (Réseau des GASAP)
Mathilde (Réseau des GASAP)
Laura S. (FedeAU)
Alexandra (Bxl Environnement)
Jonathan (CRABE)
Frédérique (Ferme de Froidmont)
Thomas (Ferme de Froidmont)

2. PARTIE 1 – STATUTS

PRÉSENTATION

Voir présentation jointe (ppt)

TÉMOIGNAGE DES PRODUCTEURICES

ZOFIA (SMALA FARMING) - ANDERLECHT

- Pas de formation agricole préalable.
- Démarre comme indépendante complémentaire d'un emploi fonctionnaire. Fonctionne avec un 4/5^e salarié pendant 18 mois, consacre le reste du temps à son terrain, et réinvestit son argent dans le projet afin d'éviter de devoir emprunter. Enchaîne avec 3 mois à mi temps, puis 1 an d'interruption de carrière.
- Prend le statut d'indépendante principale : pas de lourdeur administrative, et les risques à son patrimoine sont minimes puisque pas de famille ou propriété à protéger.
- En 2024, s'associe avec une maraîchère de l'Espace-Test d'Anderlecht (Blüette Maraîchage) comme deux indépendantes en association de fait. Ont été accompagnée par Village Partenaire, le guichet d'économie locale de St Gilles spécialisé en AU. Signent une convention entre deux personnes physiques, pas besoin de notaire. La convention détaille ce que chacun.e apporte au projet, la répartition attendue du travail et des gains, la procédure en cas de différend, etc.
- Si la collaboration se passe bien, envisagent de créer une société coopérative à terme.

JEAN FRANÇOIS ASEGLIO (LES 3 MARAÎCHERS) – WÉPION

- Pas de formation agricole préalable.
- Les 3 Maraîchers : fonctionne pendant près de 10 ans comme société coopérative à finalité sociale. Avantage : les coopérateurices peuvent apporter du capital et financer l'entreprise. Seul statut de société qui permette d'avoir un agrément comme entreprise sociale, ce qui apporte certains avantages, notamment pouvoir travailler avec des Articles 60 via le CPAS et via un agrément supplémentaire, travailler avec un Article 60 à titre gratuit.
- Ont rédigé les statuts de départ avec la volonté de créer un cadre légal à leur collaboration. Ont été jusque 6 à s'associer dans la coopérative (dans le CA) avec des activités diverses (transformation, élevage...).
- Triangle-guide de la coopérative : organisé autour de trois buts, « produire des légumes de qualité », « avoir un revenu décent », « être bien dans son travail », et au centre, « réussir ensemble ».
- Des événements de vie externe ont fait que 2 des 3 fondateurs sont partis. Seul, JF a souhaité garder le cadre coopératif et recruter des nouveaux. A 1 fondateur et 3 nouvelles personnes, la dynamique a perdu en horizontalité et la productivité a pris un coup, avec comme conséquence une perte de productivité. Le volume de vente assuré par 4 personnes expérimentées n'a pas pu être atteint. En 2022, la SC était en perte.

- Fin 2022, ont repensé le fonctionnement. 2 personnes ont poursuivi l'aventure, gérant chacun un point de vente et le plan de culture associé, le surplus et les autres points de vente étant gérés en commun. 2023 a très bien fonctionné.

- En 2023, JF resté seul a mis fin à la coopérative. Il est passé en SRL et a racheté sur fonds propre les parts des membres.

RENAULT DEVRIES (LE CHAMP PAYSAN) – OHEY

- Formé en Espace-Test.

- Pendant 9 ans, exploite 50 ares pour vendre en GASAP. Travaille comme salarié à temps partiel avec le statut d'indépendant complémentaire.

- En 2021, le maraîcher du Champ Paysan (en place depuis 3 ans) propose à Renaud de le rejoindre et mutualiser leur travail plutôt que d'être concurrents voisins. Bien que refroidi du collectif après une expérience avortée à Froidfontaine, Renaud accepte et rejoint Clément en 2022. Les deux maraîchers fusionnent tout : matériel, terrain, plan de culture, et vendent sous le numéro de TVA de Clément.

- Les deux activités en sont boostées, et l'année 2022 est excellente. Renaud quitte son salariat et passe comme indépendant à temps plein en maraîchage. Aujourd'hui, emploient 3 ETP, des indépendants qui facturent au Champ Paysan (propriétaire de la ferme et des terrains).

- En 2023, des tensions apparaissent. Les maraîchers entament un accompagnement par Fébécoop (soutien à la création de coopérative). Explorent la création d'un organigramme, les rôles, la répartition de chacun sur les postes, le revenu attendu et les charges de chaque poste.

- Objectif 2024 : créer une société en coopérative, consolider les statuts, démarrer d'autres activités sur la surface restante.

3. PARTIE 2 – PARTS DE PRODUCTION

« On sort de la logique du marché pour passer à la logique du service. » (Renault Devries – Champ Paysan)

PRÉSENTATION

Voir présentation jointe (pdf)

TÉMOIGNAGE DE RENAULT DEVRIES (LE CHAMP PAYSAN) – OHEY

Commence par calculer les besoins de sa famille.

- Revenu nécessaire : 1.500€ net.
- Ventes nécessaires pour assurer cela : 4.500€/mois soit 54.000€/an.
- Sait produire 1.500€/are/an : a donc besoin de 36ares pour assurer les besoins de sa famille.

Evalue ensuite la clientèle nécessaire

- Aurait besoin que 54 familles versent 1.000€/an. Revient à 15 €/distribution, 40x par an.
- Distribue des paniers toutes les deux semaines.
- A donc un potentiel mangeureuses de 108 familles, chacune recevant 20 livraisons/an, et qui versent chacune 500€/an.
- A adapté ses parts et propose un forfait 'couple' de 400€/an et un forfait 'familles' de 600€/an.
- En 2022, allonge la période de livraison à 46 semaines an/ et rehausse les prix.

Conséquences sur le plan de culture

- Crée son plan de culture pour atteindre 8 à 12 légumes/panier/livraison et satisfaire l'objectif financier.
- Retire les cultures peu rentables, notamment la majorité des légumes racines.
- Se concentre sur les cultures à haute valeur ajoutée (légumes feuilles et fruits), déléguant les légumes racines et d'occupation longue à des prods partenaires en achat-revente.

Démarrage

- Depuis le début de son projet personnel, Renaud est présent à chaque livraison. Ceci a permis de nouer des liens forts avec les mangeureuses, qui apprécient l'engagement du producteur et souhaitent soutenir l'entreprise.
- Chaque année, présente le bilan financier à ses client.es, pour que chacun.e se rende compte du revenu final pour l'agriculteur. A aidé à la prise de conscience que les revenus devaient augmenter.

Les paniers sont-ils le seul canal de commercialisation ?

- Non : les 3 maraîchers du projets vendent en GASAP mais aussi en coopérative, marché à la ferme, et en distributeur automatique.

Partagent-ils les outils développés pour modéliser les revenus et faire le plan de culture ?

Oui : via la formation du CRABE et aussi sur simple demande. Les outils évoluent régulièrement avec les optimisations apportées par les autres utilisateurs.

Quels autres projets ont des modèles similaires ou inspirants ?

Le Chant des Cailles (Watermael) propose des paniers à prix fourchette mais également un « portefeuille » annuel sur lequel les mangeurs versent 500€ en début d'année et qu'ils peuvent utiliser dans 3 points de vente, sur les légumes, transformations, et produits animaux.

Chez Smala Farming, une épicerie cliente s'est engagée à acheter un certain montant de produits par mois afin de soutenir le projet, ce qui fidélise la relation et amène une certaine sécurité pour la prod.

Comment obtenir des aides à l'installation ?

Portail de la Wallonie : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-prime-pour-sinstaller-comme-jeune-agriculteur>

Comment avoir des bénévoles ?

Les bénévoles ne peuvent effectuer des tâches que pour une ASBL. Les coopératives et autres sociétés ne peuvent pas jouir d'une aide bénévole selon le code du travail.

Le recours récurrent aux chantiers bénévoles organisés par les Brigades d'Action Paysannes est une possibilité intéressante. Il est également possible d'organiser de manière régulière des événements sur son terrain au cours desquels les participant.es mettent la main à la tâche.

Cependant, des ASBL qui fédèrent plusieurs producteurs proposent de déclarer les bénévoles à leur nom. Pour plus de détails, contacter Agricover, le Réseau des CSA, la FedeAU.

Qu'est-ce qu'une coopérative d'activités ?

Les coopératives d'activités visent à permettre à des personnes qui cherchent à créer leur propre entreprise d'en tester la faisabilité grandeur nature avec un accompagnement spécifique sans prendre de risque. La coopérative offre un statut de salarié. L'entrepreneur continue à bénéficier des allocations sociales jusqu'à ce qu'il dégage des bénéfices lui permettant de s'auto-rémunérer. Durant son passage dans la coopérative, l'entrepreneur bénéficie d'un accompagnement, de formations, d'un appui logistique, fiscal et comptable. Exemples : JobYourself, Baticrea, RCOOP, Dies

Quels sont les guichets d'entreprise ?

Liste des guichets d'entreprise : <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/demarches-aupres-dun-guichet>